

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/428

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE DE LEMPDES À COURNON-D'Auvergne DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de la société « MAISONS ABC », concernant la construction d'un garage au 30 bis avenue de Lempdes à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'il convient temporairement de réglementer la circulation et le stationnement avenue de Lempdes.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

La totalité du stationnement longitudinal se trouvant à hauteur du 30 bis avenue de Lempdes à Cournon-d'Auvergne, sera neutralisée du lundi 12 octobre 2026 au vendredi 07 mai 2027 inclus, le temps strictement nécessaire à la durée des travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la société « MAISONS ABC » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 1 octobre 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

05 OCT. 2026

